



## **NOTICE EXPLICATIVE**

### **A. OBJET DE L'OPERATION**

La portion du chemin rural dit Mouli de Labarbère desservant les propriétés des consorts COURSAN - DE OLIVEIRA et des consorts BARRAILHE – BIROU n'a plus d'utilité et les propriétaires riverains ont demandé à acquérir la portion dudit chemin.

L'aliénation de la portion du chemin n'enclavera aucune propriété.

L'objet de la présente opération, soumise à enquête publique, est ainsi de supprimer et d'aliéner la portion du chemin rural dit Mouli de Labarbère.

### **B. CONDITIONS D'INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT**

L'opération n'a aucun impact sur l'environnement.

### **C. RAISONS POUR LESQUELLES, PARMIS LES PARTIS ENVISAGES, LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU**

Sans objet.

### **D. AVANTAGES ATTENDUS DE LA REALISATION DU PROJET**

La Commune n'a pas l'utilité de la portion du chemin.

---

Commissaire Enquêteur  
Michel CARDEBARTHE